

Carte d'identité périmée depuis + de 5 ans :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance) ou passeport valide
- Ancienne carte d'identité
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

Changement d'adresse :

- Ancienne carte d'identité/ Passeport (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

Changement d'état civil :

- Ancienne carte d'identité (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Acte de mariage / naissance / décès de moins de 3 mois

Carte d'identité expirée avant le 31/12/2013

- Ancienne carte d'identité (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

Carte d'identité expirée après le : 01/01/2014

- Si vous souhaitez partir à l'étranger, vous pouvez la renouveler à condition d'avoir un justificatif de voyage (Billets d'avion, réservation)
- Ancienne carte d'identité (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

1ère demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance) ou passeport valide
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois (Photographe fortement conseillé)

Perte/Vol :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance) ou passeport valide
- Document comportant votre photo (permis de conduire, carte vitale, carte sportive, carte SNCF...) ou avis d'imposition
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition ...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbres fiscaux à 25 €
- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (gendarmerie)

Pour les mineurs :

- Présence d'un parent muni de sa pièce d'identité ou passeport
- En cas de séparation des parents, rapporter un jugement (si garde alternée, justificatif de domicile de moins de 6 mois et pièces d'identité des deux parents)
- Acte de naissance ou passeport valide
- Justificatif de domicile des parents (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, avis d'imposition ...)

Pré-demande :

- Ce document est disponible sur le site ants.gouv.fr (*Il vous sera demandé les dates et lieux de naissance de vos parents*)
- Ce formulaire est à imprimer (*ne pas signer*), si vous êtes dans l'impossibilité de l'imprimer vous pouvez reprendre les numéros de la pré-demande composés de chiffres et de lettres. (10 signes)